

Par acte passé le 18 septembre 1766, messire Joseph-Marie de Gaspard du Sou, prêtre, supérieur du séminaire d'Orléans, donne à Louis Mignot de Bussy la terre du Sou, à Lacenas. Par un autre acte de 1767, « messire Jean de Gaspard, seigneur de Fontcrenne, de Villié, du Sou, de Lacenas, marquis de Saint-Amour, fait donation au profit de messire Louis Mignot, seigneur de Bussy et du Chateillard, chevalier de Saint-Louis, de la terre, château et seigneurie de Fontcrenne, situés sur la paroisse de Villié et autres droits et devoirs seigneuriaux et généralement tous les droits honorifiques et utiles... se réservant ledit marquis de Saint-Amour, l'usufruit des choses données, et après sa mort, l'usufruit à dame Claudine de Drée, sa femme ; à la charge par ledit Mignot de Bussy d'élire et nommer dans la propriété desdits biens, celui de ses enfants, mâle ou fille, qu'il voudrait choisir (31).

Par suite d'un nouveau traité entre les frères de Gaspard de Saint-Amour, Claudine de Drée et Marie-Nicolle de Bussière, veuve de Louis Mignot, tutrice de son fils Antoine, agissant pour elle et pour lui, traité en date du 28 janvier 1778, la jouissance fut changée en une rente viagère (32).

Louis Mignot fut aussi « l'héritier testamentaire » de son parent messire André Bonnel, chevalier, ancien maître des Requêtes. Il vendit six maisons, sises à Lyon, provenant de la succession ; elles produisirent la somme de 79,200 livres (33).

Louis Mignot testa le 4 août 1769, donnant à son fils

---

(31) Archives du Rhône. Dossier Mignot de Bussy.

(32) *Id.*

(33) Archives du Rhône. Dossier Mignot de Bussy.